

LE COURTAGES DE TRAVAUX EN COPROPRIÉTÉ : PRIX, INTÉRÊT, FONCTIONNEMENT, RÔLE

mer 07/11/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Le secteur d'activité d'un courtier de travaux en copropriété est fortement réglementé, ce qui permet aux copropriétaires de s'assurer du sérieux de cet intermédiaire. En effet, une fois désigné, son rôle est de mettre en relation les copropriétaires ayant des travaux à réaliser avec des prestataires pouvant leur convenir en termes de qualité de travail, de budget à prévoir et de délai à tenir.

Le rôle du courtier en travaux

Le courtage de travaux est un rôle qui implique l'intervention d'un spécialiste auprès de la copropriété à qui est confiée la mission d'aider les copropriétaires à sélectionner les prestataires adéquats pour la réalisation des travaux, et ce, à un budget avantageux. Il joue le **rôle d'intermédiaire** entre l'offre et la demande tout en s'assurant que les deux parties soient satisfaites.

Lorsque la copropriété contacte un courtier en travaux, ce dernier se déplace jusqu'à l'immeuble concerné afin d'évaluer les besoins en présence du syndic de copropriété qui représente l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires. Une fois cette intervention sur place effectuée, le professionnel a tous les atouts en main pour pouvoir constituer le cahier des charges de la demande.

Dès lors, c'est le courtier qui représente la copropriété et qui se charge

d'organiser la venue des éventuels prestataires sur les lieux afin qu'ils puissent effectuer une étude de faisabilité et réaliser des devis à l'attention dudit courtier. Il s'assure également que les artisans contactés disposent d'une [immatriculation](#) valide, ainsi que des qualifications professionnelles et assurances nécessaires (responsabilité civile professionnelle, assurance décennale, etc.) pour effectuer les travaux. Le rôle de la société de courtage prend fin à la signature des devis par la copropriété, lorsque celle-ci est satisfaite.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

